Nations Unies

S/PV.7238



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7238e séance

Jeudi 7 août 2014, à 15 heures

New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	Mme King
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Cai Weiming
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	Mme Le Fraper du Hellen
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Ramoškaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Sarki
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Rwanda	M. Manzi
	Tchad	M. Gombo

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/515)

14-49814 (F)





La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/515)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial conjoint UA-ONU au Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/515, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Chambas.

M. Chambas (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner la possibilité de l'informer de la situation au Darfour. Le Conseil est saisi du tout dernier rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2014/515), qui comprend un résumé des faits survenus récemment au Darfour et une mise à jour des mesures prises par la Mission afin de mettre en œuvre les priorités stratégiques, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution 2148 (2014).

Bien que les combats entre les forces gouvernementales et les mouvements armés aient considérablement diminué au cours de la période à l'examen par rapport à la précédente, la violence intercommunautaire se poursuit par intermittence, principalement du fait de la reprise des affrontements entre tribus ayant des revendications concurrentes sur les ressources. L'insécurité, les actes de criminalité et les restrictions à la liberté de circulation imposées par les forces gouvernementales, les mouvements armés et les milices représentent des obstacles à l'exécution du mandat de la MINUAD et entravent les activités des agences humanitaires, tout en constituant une menace à la sûreté et à la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies.

Depuis notre dernier rapport, on observe une accalmie relative dans les combats entre les forces gouvernementales et les mouvements armés. Les opérations des Forces d'appui rapide ont considérablement diminué au Darfour, et les attaques commises par les mouvements armés ont été sporadiques. Le Mouvement de libération du Soudan dirigé par Abdul Wahid Al-Nur et Minni Minawi a attaqué les positions gouvernementales dans la ville de Rockero au Darfour central le 28 avril, et les villages d'Arowsharow et de Gosminno au Darfour occidental le 22 mai. Le 26 juin, il y a eu des heurts entre le Mouvement de libération du Soudan dirigé par Minni Minawi et Ali Karbino et les forces gouvernementales dans la région de Goba, près de Koutoum, au Darfour septentrional, au cours duquel Ali Karbino a été tué. Le Mouvement de libération du Soudan dirigé par Abdul Wahid Al-Nur a également attaqué des positions gouvernementales à Golo le 14 juillet. Toutefois, ces mouvements armés se sont pour la plupart retirés de leurs fiefs dans divers endroits du Darfour septentrional et méridional.

La recrudescence de la violence intra- et intercommunautaire se poursuit dans de nombreuses régions du Darfour. Les affrontements intertribaux les plus importants ont opposé les Ma'alia et les Rizeigat du Sud, au Darfour oriental; les Ma'alia et les Hamar, à la frontière entre le Darfour oriental et le Kordofan occidental; les Rizeigat du nord et les Beni Hussein, au Darfour septentrional; et les Salamat et les Misseriya, au Darfour central.

Depuis 11 ans que dure le conflit au Darfour, la situation humanitaire demeure extrêmement préoccupante. On estime que le nombre de personnes qui auraient été déplacées en raison des conflits au Darfour depuis le début de l'année 2014 est passé de 250 000 lors de la période considéré dans le précédent rapport à plus de 385 000, lesquelles s'ajoutent aux plus de 2 millions de déplacés de longue date. Sachant que près de 30 % de la population du Darfour a abandonné ses terres ou sa maison et est dispersée dans des camps de déplacés ou vit dans les mêmes conditions que des personnes déplacées dans diverses régions du Darfour, on ne saurait surestimer l'urgence d'une solution politique à l'appui des efforts humanitaires.

Malgré un environnement opérationnel difficile, la MINUAD continue de prendre des mesures afin de mettre en œuvre ses priorités stratégiques, et de s'efforcer de rationaliser ses activités dans le but d'améliorer la mise en œuvre de son mandat, conformément aux priorités stratégiques énoncées dans la résolution 2148 (2014). La protection des civils reste au cœur du mandat de la MINUAD et demeure la principale préoccupation dans nos décisions stratégiques et opérationnelles. Les composantes militaires et de police de la MINUAD constituent des piliers centraux pour la mise en œuvre de la stratégie de la Mission en matière de protection des civils, en particulier pour ce qui est de la protection physique des communautés vulnérables. Le commandant de la Force et le chef de la police ont travaillé d'arrache-pied pour mettre en place des mesures destinées à améliorer la répartition des forces et la solidité de la MINUAD ainsi que le recalibrage de la stratégie de protection des civils.

Nous avons constaté une amélioration de la solidité et de la réactivité des contingents et des forces de police. Les récentes attaques contre des patrouilles de la MINUAD ont été repoussées avec succès par cette dernière. Le 24 mai, nous avons perdu un soldat de la paix, tué alors que la MINUAD intervenait pour protéger des civils à Kebkabiya. Trois autres de ses compagnons ont été blessés dans cet incident. Toutefois, la MINUAD a infligé des pertes importantes aux assaillants. Même si tout décès survenu dans l'exécution du mandat de la Mission est toujours un décès de trop, je dois dire que la manière immédiate et décisive dont ses compagnons ont riposté à l'attaque témoigne de l'incidence positive des efforts qu'entreprend la Mission pour d'améliorer la posture préventive et préemptive de nos soldats. Le taux de pertes enregistré par la MINUAD au cours du premier semestre 2014 a sensiblement baissé par rapport à 2013, et il se situe actuellement au même niveau que les autres missions de maintien de la paix des Nations Unies pour 2014.

Je voudrais adresser mes sincères condoléances au distingué représentant du Rwanda suite à la mort du Casque bleu rwandais tué lors de l'attaque de Kebkabiya. Ce soldat a fait l'ultime sacrifice au service de la paix au Darfour, et nous compatissons de tout coeur avec sa famille et avec le peuple rwandais.

Outre le soutien technique, logistique et aux programmes qu'elle a apporté au Gouvernement et aux institutions locales et traditionnelles pour une meilleure sensibilisation aux problèmes et le renforcement d'un climat de protection, la Mission a aussi fourni un appui technique aux initiatives locales de réconciliation dans les conflits entre les Rezeigat et les Nawaiba au Darfour central en avril, entre les Ma'alia et les Rezeigat du sud au Darfour oriental, et entre les Rezeigat du nord et les Beni Hussein au Darfour septentrional. Il s'agit là de cas où l'appui de la MINUAD a permis de prévenir, d'atténuer et de limiter au minimum d'éventuelles lourdes pertes parmi la population civile en raison des violents affrontements entre tribus. Dans ces cas, le Gouvernement est intervenu de façon décisive pour apaiser la situation, notamment en déployant ses forces afin d'atténuer les affrontements qui se poursuivent entre les tribus. Je dois aussi mentionner le rôle que continue de jouer le Tchad, qui a déployé des forces conjointes le long de sa frontière orientale, plus précisément dans la région de Oum Doukhoun.

De même, la Mission continue d'agir de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies pour assurer une protection physique et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils venus chercher refuge aux alentours des sites de l'équipe lorsqu'ils sont menacés par des attaques. Dernièrement, une gestion bien coordonnée des crises, impliquant l'ensemble des composantes de la MINUAD, des équipes de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, a permis à la Mission de contenir des crises, comme celle consécutive à l'attaque menée en mars contre le camp pour déplacés de Khor Abéché, lors de laquelle le camp a été détruit et incendié, mais la MINUAD a pu protéger les personnes déplacées. Plus récemment, l'action menée par la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies pour stabiliser la situation à Saraf Omra et aux environs après la violence interethnique a permis le retour en toute sécurité de plus de 60 000 personnes à leurs villages d'origine. C'est par de telles actions coordonnées que la MINUAD et l'équipe de pays s'efforcent, ensemble, de faire en sorte que l'appui humanitaire soit intégré dans le cadre de la protection physique.

Les restrictions à la liberté de circulation de la MINUAD ont considérablement diminué durant la période considérée. La MINUAD a vu restreindre sa liberté de circulation sur le terrain à 21 reprises, contre 72 au cours de la précédente période considérée. Nous attribuons cette amélioration à une approche à trois volets, centrée sur des procédures opérationnelles types révisées que suivent l'armée et la police s'agissant de la conduite à tenir par les convois quand ils rencontrent des barrages routiers ou sont soumis à des restrictions; sur des notes verbales adressées chaque mois par la

MINUAD au Ministère des affaires étrangères; sur des consultations régulières avec les hauts responsables du Ministère; sur des câbles codés envoyés au Siège de l'ONU consignant en détails les restrictions d'accès; et sur un dialogue soutenu avec nos homologues aux niveaux de l'État, fédéral et local. Tout cela a contribué à la diminution des restrictions d'accès que nous avons subies. Bien entendu, nous espérons que cette tendance se poursuivra à l'avenir

Quelques progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre du Document de Doha pour la paix et la sécurité au Darfour. Depuis mon dernier exposé au Conseil, le Comité de mise en œuvre du processus de dialogue et de consultation internes au Darfour a été lancé officiellement à Al-Fasher le 26 mai. Ses 17 membres sont connus, et il dirigera le processus et veillera à assurer l'appropriation locale, l'ouverture et la transparence de l'ensemble.

Le coût du processus est estimé à 7 millions de dollars des États-Unis, qui doivent être fournis par des contributions volontaires à un fonds spécial géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Sur ce montant, le Gouvernement qatarien a annoncé qu'il verserait 1,7 million de dollars comme capital de démarrage. Le Gouvernement qatarien a aussi confirmé, au cours de la réunion du Conseil de direction de la Stratégie qui s'est tenue à Al-Fasher en mai, qu'il fournirait les 88 millions de dollars annoncés pour financer les projets fondamentaux et les projets à court terme de la Stratégie de développement du Darfour, et verserait 10 millions sur cette somme au Fonds pour la reconstruction et le développement du Darfour dès le 27 avril. L'action menée pour s'attaquer aux causes profondes du conflit au Darfour nécessitera aussi un financement. Je tiens ici à appeler de nouveau les États Membres, par l'entremise du Conseil, à appuyer ces efforts en contribuant au Fonds pour la reconstruction et le développement du Darfour.

S'agissant des arrangements en matière de sécurité, la Commission du cessez-le-feu au Darfour a enregistré des progrès auprès du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan (MJE-Soudan), qui s'est engagé à commencer une vérification des effectifs militaires. Un bataillon de combattants du Mouvement, venus principalement de Tine et de Kornoi (Darfour septentrional), est arrivé à Al-Fasher durant la première semaine de juin pour préparer le processus de vérification. Quant à l'intégration des combattants du Mouvement pour la libération et la justice au sein des forces armées et de la police soudanaises, le Gouvernement a préparé des camps à cette fin dans le Darfour méridional. Il a aussi prévu des fonds pour les activités d'intégration dans son budget de 2014.

S'agissant de mes efforts de médiation en faveur de négociations directes entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires du Document de Doha, j'ai intensifié la coordination avec le Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général au Soudan et au Soudan du Sud en vue de synchroniser nos efforts de médiation, conformément à la demande faite dans la résolution 2148 (2014). Nous sommes convenus d'envisager la tenue d'une réunion préparatoire dès que possible, avec la participation de représentants des mouvements armés et du Gouvernement soudanais dans un lieu acceptable pour tous. La réunion est supposée chercher les moyens de faire face à la situation qui prévaut au Darfour sur les plans humanitaire et de la sécurité, réfléchir à la manière d'aider les parties à aplanir leurs divergences, et avancer vers un règlement global du conflit au Darfour et un cadre de médiation unifié.

La deuxième phase, la rationalisation de la MINUAD, se déroule en étroite coopération avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et l'équipe de pays des Nations Unies. Nous allons bientôt accueillir au Darfour une équipe conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine, pour entamer la troisième phase, dont les résultats seront axés sur l'appui à la Mission, le secteur de la sécurité et le bureau de liaison de Khartoum.

Enfin, il me semble que le défi pour la communauté internationale reste de trouver le meilleur moyen de convaincre toutes les parties au conflit au Darfour que la solution militaire et le statu quo sont intenables. Il existe pour ce faire un large consensus que l'initiative de dialogue national émanant du Président Al-Bashir représente une occasion de régler la crise et d'autres crises au Soudan.

Toutes les parties, y compris toutes les institutions régionales et internationales que j'ai rencontrées, ont favorablement accueilli l'initiative de dialogue national proposée par le Président Al-Bashir. Bien entendu, il y a des questions sur les détails du processus. J'invite le Conseil à jouer un rôle plus dynamique s'agissant d'appuyer la tenue d'un dialogue fructueux au Soudan. Il faut aider les parties soudanaises à créer le climat propice si nécessaire à un dialogue authentique et sans

exclusive et à comprendre que le processus est peut-être une occasion unique de régler durablement tous les conflits qui affligent le Soudan.

Je continuerai, pour ma part, en coordination avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, à faire valoir aux mouvements armés qu'il est nécessaire qu'ils participent et contribuent au processus de dialogue national sans conditions préalables. Je continuerai également d'exhorter le Gouvernement soudanais à communiquer directement avec les mouvements armés en vue de l'adoption de dispositifs de sécurité permettant de garantir la participation de ces derniers au dialogue national. Tous les participants, du Gouvernement comme de l'opposition, y compris l'opposition armée, doivent tirer parti de ce processus, qui leur offre la possibilité d'exprimer toutes leurs préoccupations, de faire des propositions et de discuter d'initiatives qui pourraient servir à définir les destinées d'un futur Soudan stable et démocratique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Chambas de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elnor (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois, qui coïncide avec l'examen par le Conseil du rapport du Secrétaire général sur le Darfour et le renouvellement du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2014/515). Je remercie également M. Chambas de son exposé.

Il ne fait aucun doute que la période couverte par le rapport a été marquée par une amélioration notable des conditions humanitaires et de sécurité au Darfour, et ce grâce aux efforts du Gouvernement soudanais. Plusieurs paragraphes du rapport précisent que la situation est relativement stable, que les conditions de travail de la Mission se sont considérablement améliorées, que l'Opération ne souffre d'aucune entrave à sa liberté de circulation et qu'il n'y a pas d'obstacles à la délivrance de visas d'entrée, et cela est à mettre au crédit de notre politique de coopération totale avec la Mission, depuis sa création en 2007 par la résolution 1769 (2007), en vue d'en faciliter le travail.

En dépit de ces avancées importantes, le rapport cite une nouvelle fois, sciemment, différents incidents qui se sont produits durant le premier trimestre de cette année, période qui avait été couverte par le rapport précédent, sachant que ces incidents sont imputables à des groupes armés résiduels qui ont attaqué les régions de Taweicha, Haskanita, Laeit – « Jar Elnabi »-, Kalemando et Malite, dans le nord et le centre du Darfour. C'est pourquoi toutes les violations commises durant la période considérée sont à attribuer à ces groupes résiduels. Or, nous estimons que les faits ont été présentés de manière générale et ne permettent pas de comprendre qui sont vraiment les responsables, notamment en ce qui concerne les informations relatives aux bombardements aériens, et en dépit de nos contacts avec les autorités, et c'est pourquoi nous nous élevons contre les accusations qui figurent dans le rapport. Le rapport ne peut citer des sources inconnues. Il en va de même s'agissant du nombre de personnes déplacées, des cas de viols et autres violations. Les statistiques sont inexactes, et cela est contraire aux principes de véracité et de professionnalisme.

En ce qui concerne le rôle du Représentant spécial conjoint dans le dialogue national, nous tenons à souligner qu'il s'agit d'une initiative soudanaise. C'est une question interne dont le Gouvernement soudanais est responsable. Tous les partis politiques sont également d'accord. C'est pourquoi le rapport dépasse les limites du mandat du Représentant spécial conjoint, comme c'est le cas, par exemple, au paragraphe 35, où il est fait des prescriptions sur des questions ne regardant que les groupes qui participent au dialogue national.

Le projet de résolution que nous attendons en vue du renouvellement du mandat de l'Opération doit appuyer le processus de paix et de stabilisation au Darfour et mettre l'accent sur les priorités de la Mission. Les prochains mois seront consacrés à l'appui au développement, au relèvement et à la reconstruction ainsi qu'à l'aide aux personnes déplacées qui reviennent dans leur région d'origine, notamment celles qui reviennent volontairement. À cet égard, nous rappelons au Conseil que la résolution 1769 (2007), qui porte création de la MINUAD, précise au paragraphe 24 que le Conseil envisagera de mettre un terme au mandat de la MINUAD lorsque la situation au Darfour s'améliorera sensiblement. Or, la situation s'est sensiblement améliorée. Nous poursuivons l'opération de paix et de stabilisation dans le cadre de l'initiative de dialogue national, qui garantit aux groupes armés résiduels au Darfour le droit de participer librement, comme les partis politiques. De ce fait, nous commençons à envisager une stratégie de sortie de la Mission.

Toute en reconnaissant l'intérêt que porte l'ONU à la paix et à la sécurité au Soudan, nous attirons cependant l'attention sur le fait que si l'énormité des budgets consacrés depuis 2007 à la MINUAD, date de sa création, avait servi à des projets de développement au Darfour, nous aurions épargné des dépenses considérables à l'Organisation. Il est à présent nécessaire d'envisager une stratégie de sortie pour la MINUAD, en collaboration avec l'Union africaine et l'ONU.

La consolidation de la paix et de la stabilité au Darfour doit être fondée sur l'initiative de dialogue national du Président de la République. En effet, le Gouvernement a présenté de nombreuses garanties concernant la participation des groupes armés et des autres groupes au Darfour, sans aucun obstacle. C'est pourquoi nous comptons beaucoup sur le Conseil pour que le dialogue aboutisse, et il doit de ce fait envoyer un message clair aux groupes armés et exiger d'eux qu'ils participent au dialogue sans plus attendre et sans conditions préalables. La réussite de ce dialogue est le chemin le plus court vers le retour de la paix et de la stabilité au Darfour, et partant, au Soudan. Toutes les parties au Soudan, qu'il s'agisse du Gouvernement ou de l'opposition, conviennent de l'importance que revêt le dialogue. Le dialogue doit commencer immédiatement.

En conclusion, il importe que les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le Darfour allient objectivité, neutralité et professionnalisme si l'on veut éviter de sortir des limites du mandat de la Mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 25.